

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Maire,

Conformément à l'article L. 2121-9 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, convoque le Conseil Municipal en session ordinaire le :

Mardi 7 avril 2026 à 19 heures

Salle du Conseil Municipal
(Médiathèque Municipale – Rue des Ecoles)

ORDRE DU JOUR

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 20 mars 2026
- Compte-rendu des décisions prises par M. le Maire en application de l'article L 2122.22 du CGCT
- DELIBERATIONS :

01	Fixation des indemnités de fonction du maire, des adjoints et des conseillers municipaux délégués
02	Délégations d'attributions consenties au maire par le Conseil Municipal en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales
03	Fixation du nombre d'administrateurs au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)
04	Election des administrateurs au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)
05	Désignation des délégués au SIVOM SAGE
06	Désignation des délégués au Syndicat Départemental d'Energie de la Haute-Garonne
07	Désignation des délégués au Syndicat Intercommunal d'Action Sociale Escaliu
08	Désignation des délégués au Syndicat Haute-Garonne Environnement
09	Désignation d'un représentant au Conseil d'Administration du collège Pierre Mendès-France
10	Nomination des représentants des collectivités membres de l'Agence France Locale
11	Désignation d'un représentant au Comité National d'Action Sociale (CNAS)
12	Désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres
13	Désignation des membres de la Commission de Délégation de Service Public
14	Désignation d'un représentant du conseil municipal au sein du comité d'attribution et de gestion des jardins familiaux
15	Agence France Locale - Octroi de garantie – Année 2026
16	Fiscalité locale – Vote des taux 2026
17	Retrait de la délibération 63/2025 portant convention pour l'occupation du domaine public, mise à disposition, entretien et maintenance de mobiliers urbains de 2 m ² , d'un écran digital, de panneaux d'expression libre et d'une colonne d'affichage avec la société ATTRIA
18	Désignation d'un référent déontologue pour les élus locaux

- Questions orales

Fait à Labarthe-sur-Lèze, le 1^{er} avril 2026.

Jérémie LAMPE



Page 1/1
Chaîne d'intégrité du document : D7 2C BA F2 04 38 B7 12 8D 8F 63 7C F5 AE 02 19
Publié le : 01/04/2026
Par : Jérémie LAMPE
Document certifié conforme à l'original
<http://publiact.fr/documentPublic/956321>